

Bourse d'écriture 2024

Vous êtes auteurice·x, comédien·ne·x, musicien·ne·x, improvisateurice·x, ou vous vous intéressez simplement aux liens entre texte et scène ?

Vous travaillez seul·e·x ou en collectif ? Le Cabaret Littéraire met au concours sa troisième Bourse d'écriture. Dotée d'un montant de 4'000 CHF, elle vous permet de consacrer du temps à l'écriture d'un texte original destiné à dialoguer avec de la musique, du son, de la vidéo ou toute autre forme scénique. Une représentation publique vient couronner ce travail, en clôture de la saison 2024-2025 du Cabaret Littéraire.



Le Cabaret Littéraire, en résidence au théâtre 2.21 à Lausanne pour la saison 2024-2025, souhaite pousser la littérature hors des livres, la faire monter sur scène, offrir aux artistes de notre région un espace et un entourage professionnels pour présenter leurs recherches en cours, tester de nouvelles propositions, inventer des formats, nous éblouir et nous faire réfléchir aux questions que nous pose le monde. Le tout dans une ambiance chaleureuse où tout le monde trouve sa place. Le Cabaret Littéraire ouvre largement sa programmation aux artistes qui défendent des thématiques actuelles et engagées ou qui militent pour plus d'égalité hors des schémas culturels ou sociaux dominants.

Pour 2024-2025, le comité de programmation du Cabaret Littéraire est constitué de Delphine Abrecht, Magda Kellenberger, Pierrette Peter, Agathe Raboud, Dylan Roth et Daniel Vuataz.

www.lecabaretlitteraire.ch/bourse

Calendrier de la bourse

Mardi 30 avril 2024 – Délai de remise des dossiers de candidature.

Mai 2024 – Délibérations, annonce des résultats par le comité de programmation.

Juin 2024-printemps 2025 – Premières étapes de travail et écriture. Les 4'000 CHF de la bourse sont alloués pour cette phase, et constituent donc votre rétribution pour l'écriture.

Printemps 2025 – Programmation du projet lauréat en clôture de saison du Cabaret Littéraire, selon des conditions et un budget de création à définir ensemble.

Votre dossier doit contenir

1. Une note d'intention (1 page A4 max.) présentant vos motivations personnelles, les enjeux artistiques et scéniques de votre texte, ainsi que les collaborations artistiques envisagées. Les textes déjà écrits, en cours d'écriture ou déjà créés ne peuvent pas bénéficier de cette bourse.
2. Une courte biographie rédigée (1 demi page A4 max.).

Contact et envoi des dossiers de candidature (30 avril 2024) : info@lecabaretlitteraire.ch

Le comité de programmation du Cabaret Littéraire fait son choix en toute indépendance, en accord avec les statuts de l'association (voir au verso).

Statuts du Cabaret Littéraire (extraits)

Les buts du Cabaret Littéraire sont les suivants :

- a) Imaginer et programmer des lectures-performances professionnelles d'œuvres littéraires ou dramatiques, lues et/ou jouées par leurs auteurice·x ou par des comédien·ne·x, accompagné·e·x par un·e·x ou des musicien·ne·x, et ceci dans un lieu culturel public et propice à Lausanne et environs (théâtres, centres culturels, café-bars, etc.).
- b) Offrir aux artistes-interprètes professionnel·le·x de Suisse (ou ayant un lien avec la Suisse) un cadre festif, convivial, inclusif et professionnel pour imaginer et créer des spectacles originaux ou mettre en jeu/scène/musique des œuvres préexistantes, à destination d'un public le plus large possible.
- c) Mettre un accent particulier, dans la programmation, sur les thématiques inclusives et offrir une place aux minorités et aux courants sous-représentés dans les domaines artistiques de la littérature et de la scène.

Les buts de l'association doivent être atteints par :

- a) La création, la programmation et l'organisation d'un cycle de lectures-performances, à raison de 4 à 8 soirées par saison théâtrale.
- b) La recherche proactive de la pluridisciplinarité, en mettant à disposition de chaque auteurice·x choisi·e·x : un·e·x metteureuse·x en scène, des comédien·ne·x, des musicien·ne·x, des plasticien·ne·x, ou en favorisant ces mises en commun, dans l'idée de mise en écho de ces disciplines.
- c) La garantie de respecter la parité de genres et l'égalité de chances au sein de l'association, de la programmation et de l'accueil des publics.

Septembre 2021

